



Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 MARS 2017

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du premier mars de l'an deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, de nouveau légalement convoqué le trois mars, s'est assemblé en séance ordinaire le huit mars sous la présidence de Stéphane DE PAOLI et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE – Youssef ZAOUI – Faysa BOUTERFASS – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE (sortie au mémoire n°4 et retour au mémoire n° 15) – Sarah SBIA – Simbara CAMARA – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE – Mahamadou N'DIAYE (sortie au mémoire n°3) – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Danielle LASSERRE – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Hervé LEUCI – Sylvain LEGER (départ au mémoire n°4) – Muriel CABILLAUX – Sabrina SAIDI (départ au mémoire n°4) – Jonathan BERREBI – Bernard GRINFELD – Abdel SADI – José MOURY – Waly YATERA – Benjamin DUMAS (départ au mémoire n°4 en donnant mandat à Aline CHARRON) – Aline CHARRON (arrivée au mémoire n°4) – Nathalie FIORE.

Représentés: Fatima MARIE-SAINTE par Djafar HAMOUM - Tuong Lan HOANG par Christian BARTHOLMÉ – Patrice TRULLI par Gérard Aoustin – Sabrina DEHOUM par Youssef ZAOUI – Riyad BELALA par Kahina AIROUCHE – Anne JONQUET par José MOURY – Monique SAMSON par Bernard GRINFELD – Darko DJORDJEVIC par Magalie LE FRANC – Mariam SAKHO par Simbara CAMARA.

Absents: Salomon ILLOUZ – Koumba KONATE – Myriam BENOUDIBA

Secrétariat : Muriel CABILLAUX

1. Rapport d'orientation budgétaire Budget Primitif 2017 – Budget principal de la Ville

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2017 du Budget principal de la Ville et du Rapport d'orientation budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2017, s'agissant du Budget principal de la Ville.

2. Vote du taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour l'année 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti par rapport à 2016.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour 2017, les taux suivants pour les trois taxes directes locales :

<i>Taxe d'Habitation</i>	26,70 %
<i>Taxe sur le Foncier Bâti</i>	25,83 %
<i>Taxe sur le Foncier Non Bâti</i>	81,47 %

Arrivée de Aline CHARRON.

3. Vote du Budget Primitif 2017 – Budget Principal de la Ville

Adopté à la majorité

Pour : 28

Contre : 10

Abstention : 2

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal arrête le Budget Primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section d'investissement : 80 033 018,96 €
- Section de fonctionnement : 117 156 382,14 €

Départ de Sabrina SAIDI, Sylvain LEGER et Benjamin DUMAS qui donne mandat à Aline CHARRON.

Sortie de Selimane ABDERRAHMANE

4. Vote du Budget Primitif 2017 – Budget annexe Office du tourisme

Adopté à la majorité

Pour : 27

Contre : 8

Abstention : 2

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal arrête le Budget Annexe de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- *Section d'investissement : 45 000 euros.*
- *Section de fonctionnement : 200 000 euros*

5. Cession du bien sis 2-4, rue Adam, situé sur la parcelle cadastrée section AL n° 230

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 6

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide la cession à Monsieur Zafer GUNAYDIN et Madame Ayfer GUNAYDIN de la parcelle cadastrée section AL n° 230 sise 2-4, rue Adam, d'une surface d'environ 98 m², pour un montant de 45 000 euros sans application de la taxe sur la valeur ajoutée.

6. Cession d'emprise à la société KAUFMAN & BROAD Développement SAS dans le cadre d'un projet immobilier situé 271-279 avenue de Stalingrad

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le conseil municipal abroge la délibération n°12 280916 du 28 septembre 2016 et décide la cession des parcelles cadastrées section A n° 240, d'une surface d'environ 236 m², et n° 242, d'une surface d'environ 227 m² sises respectivement 275 et 271 rue de Stalingrad et l'emprise foncière référencée dans le plan de division cadastrale parcelle b (A n° 216p), d'une surface d'environ 3 m² située allée de Bellevue au profit de la société KAUFMAN & BROAD moyennant un prix hors taxe de 580 000 euros qui sera majorée du montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

7. Cession au profit de la société AMETIS de 11 places de stationnement sises avenue Jean Jaurès

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le conseil municipal abroge la délibération n° 08 141216, en date du 14 décembre 2016 et décide la cession des 11 places de stationnement numérotées 160, 174, 176, 177, 182, 183, 189, 193, 225, 226 et 231 de la copropriété sise 186/188, avenue Jean Jaurès située sur les parcelles cadastrées section V numéro 217, 246 et 247, moyennant la somme de 49 500 euros.

8. Avenant n° 11 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny – Subvention 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 11 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2017, d'un montant de 225 000 euros.

9. Avenant n° 12 à la convention cadre avec l'AC. Bobigny 93 Rugby – Subvention 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 12 à la convention cadre avec l'AC. Bobigny 93 Rugby, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2017, d'un montant de 160 000 euros.

10. Avenant n° 2 à la convention cadre avec l'A.F.B. – Subvention 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participent pas : 0

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention cadre liant la Ville et l'Académie de Football de Bobigny, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2017, d'un montant de 160 000 euros.

11. Avenant n° 1 à la convention avec Bobigny Musiques Canal93 – Subvention 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention avec l'établissement public « Bobigny musiques – Canal 93 », qui prévoit l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017, d'un montant de 630 000 euros dont 257 272 euros au titre du spectacle vivant et 372 728 euros au titre des contraintes particulières de fonctionnement liées aux exigences de service public imposées par la Ville à la régie.

12. Avenant 14 à la convention cadre avec l'association Maison de la Culture MC93- subvention 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 14 à la convention cadre avec l'association Maison de la Culture de la Seine Saint Denis – MC 93, qui prévoit l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 455 500 euros.

13. Avenant n°2 au marché de travaux de restructuration de la Maison de la Culture MC93 – Macrolot n°1

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 au marché de travaux de restructuration de la Maison de la culture MC93, Macrolot n°1 – Gros œuvre étendu, passé avec l'entreprise Fayolle et Fils et SMB constructions métalliques, portant le montant du marché de 7 591 674.30 euros hors taxes à 7 754 652,06 euros hors taxes.

14. Modification du tableau des emplois communaux – création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint

Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 8

Ne participe pas : 0

Le conseil municipal décide de modifier et de fixer au tableau des emplois le nombre des emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint à 3.

Retour de Selimane ABDERRAHMANE

15. Motion pour la reconnaissance par le gouvernement de l'Etat Palestinien

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ne participe pas : 1

Le Conseil municipal demande au Président de la République et au Premier Ministre, pour la mise en œuvre de la résolution votée par le Parlement français en 2014 pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine :

- de saisir le Conseil de l'Union Européenne pour confier à la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité la mission d'aboutir à une position commune de l'Union Européenne sur la reconnaissance de l'État de Palestine,*
- de réaffirmer officiellement auprès du Gouvernement d'Israël et de l'Autorité palestinienne l'attachement de la France à son message universel pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de garantir la réciprocité de ce droit pour les deux peuples, palestinien et israélien, nécessitant la reconnaissance de l'État de Palestine, et la reconnaissance des deux États l'un par l'autre.*

Le Maire,

Stéphane DE PAOLI.



